

POUR L'ACCÈS À UNE BIBLE ET À UNE EAU PROPRE

TEXTE DIANE FOGELMAN, responsable Programmes et plaidoyer zone Asie de l'ACAT-France / TRADUCTION Michel Tran Duc, activiste prodémocratie pour l'organisation Viet Tan / PHOTO Ho Duc Hoa

Ho Duc Hoa, Vietnamien et catholique, est journaliste et activiste politique, raisons pour lesquelles il a été condamné en 2013 à 13 ans d'emprisonnement au titre d'activités « visant à renverser le gouvernement », dans le cadre d'une répression ciblant plusieurs activistes en lien avec des organisations religieuses. Il a été libéré en mai 2022 afin de recevoir des soins et a été envoyé aux États-Unis, où il vit depuis en exil. L'ACAT-France a pu recueillir son témoignage, illustrant celui des défenseurs des droits humains au Vietnam.

Pouvez-vous nous décrire vos conditions de détention ?

Ho Duc Hoa : En prison, l'un des gros problèmes, c'est l'accès à l'eau propre. Après chaque douche, des démangeaisons apparaissent sur le corps et dans les yeux ; la cellule sent le renfermé, les toilettes sont malodorantes, ce sont des conditions indignes. Il y a eu deux périodes au cours de ma détention de 11 ans : une partie en détention provisoire et une en centre pénitentiaire.

Au centre pénitentiaire, tous les prisonniers politiques sont regroupés dans un quartier spécial avec des cellules plus petites, moins de fenêtres, moins d'air, moins d'espace pour bouger, pas de possibilité de faire du sport, et l'accès à du papier et des stylos est très réglementé. Le toit des cellules est en tôle : il fait très chaud l'été et on n'a que très peu de possibilités de sortir.

Et pourtant, à côté de ces cellules-là, il y en a de plus grandes, refusées aux prisonniers politiques. Une punition supplémentaire est appliquée à ces personnes-là. En 11 ans, j'ai constaté des mauvais traitements infligés aux prisonniers, notamment à ceux en détention provisoire. Juste après mon arrestation, j'ai été soumis à trois jours d'interrogatoire sans

pouvoir dormir. Je devais m'asseoir sur une chaise sans bouger, privé de nourriture et de boisson. Les policiers défilaient devant moi afin de m'affaiblir moralement et me pousser à reconnaître les accusations à mon encontre.

Quelles étaient les possibilités d'accès aux soins ?

H. D. H. : En détention provisoire, ce sont des examens sommaires avec les médicaments basiques comme des antidouleurs. En centre pénitentiaire, il y a des visites plus régulières. Une infirmière vient tous les matins et demande à la volée si quelqu'un veut une consultation pour un avis ; mais ce n'est pas un médecin qui prescrit des médicaments. On ne transfère les prisonniers à l'hôpital que quand il y a un risque vital. Je n'y ai été amené que deux fois, pour des examens, un pour mon cœur et un pour mon foie. À chaque fois, j'ai eu des ordonnances, mais la prison ne fournit pas les médicaments. C'est aux familles de se débrouiller pour leurs proches en détention. Depuis 2017, ma santé s'est dégradée. C'est pour ça que, le 11 mai 2022, on m'a proposé de partir pour les États-Unis pour me soigner [Ho Duc Hoa a purgé l'ensemble de sa peine au Vietnam. En amont de la visite aux États-Unis du Premier ministre vietnamien, Pham Minh Chinh, pour le sommet USA-ASEAN, le gouvernement a acté cette proposition de « transfert » pour raison médicale, répondant ainsi au soutien américain à Ho Duc Hoa et à la pression internationale, ndr].

Est-ce que vous avez pu avoir accès à un avocat durant votre détention ?

H. D. H. : Après mon arrestation, j'ai été en détention provisoire pendant presque deux ans. Pendant la durée de l'enquête, je n'ai pas eu le droit de rencontrer d'avocat. Lorsque l'enquête a été bouclée et publiée, j'ai pu rencontrer mon avocat deux fois avant le procès, et une fois entre le premier jugement et l'appel. Ces entretiens se déroulaient sous la surveillance des policiers, qui écoutaient tout et n'hésitaient pas à nous interrompre quand le sujet ne leur plaisait pas.

Avez-vous pu pratiquer votre religion durant ces 11 années ?

H. D. H. : En tant que chrétien, la lecture régulière de la Bible est importante, j'y tenais beaucoup. Dès 2020, à la prison



Ho Duc Hoa lors d'une cérémonie au Vietnam.

de Nam Ha, les autorités nous ont interdit de lire la Bible tous les jours, alors qu'elles l'autorisaient avant. Les bibles étaient distribuées le dimanche et reprises ensuite, c'était une nouveauté pour moi. Lorsque je me suis opposé au fait de restituer la bible le dimanche soir, j'ai écrit une plainte pour ne pas la rendre et j'ai reçu une sanction disciplinaire pour avoir refusé les règles de la prison.

Afin de protester contre cela, j'ai entamé une grève de la faim qui a duré dix jours, mais les autorités n'ont pas cédé à ma demande, donc j'ai dû arrêter. Les autorités pénitentiaires ont dit que c'était une décision du gouvernement central et qu'ils n'avaient pas le droit de faire une exception. J'ai dit aux autorités de la prison qu'en sortant je continuerai à me battre pour les conditions des prisonniers : accès à la Bible, accès à une eau propre et accès à des toilettes. Je pense que depuis que je suis parti du pays, il est toujours interdit de lire la Bible chaque jour.

Aujourd'hui, comment peut-on vous aider ?

H. D. H. : Je souhaite continuer à porter la parole de mes amis restés en prison. Pour ça, on a besoin que les ONG se mobilisent et relaient cette parole-là afin que les conditions de détention s'améliorent, notamment pour que les personnes malades puissent sortir de prison et être soignées, quitte à revenir en prison ensuite. C'est vraiment ce que je veux faire. Je veux lutter pour l'accès à une bible tous les jours, à une eau propre pour se laver et à un suivi médical régulier, pas juste des auscultations sommaires. ♦

La parole à...

MICHEL TRAN-DUC, activiste prodémocratie au service de l'organisation internationale vietnamienne Viet Tan

« Lorsque vous êtes prisonnier politique et que vos droits fondamentaux sont bafoués même en prison, savoir qu'à l'autre bout du monde de bonnes âmes prient et agissent pour vous, ça peut vous sauver du désespoir. Depuis sa création, l'ACAT-France s'est mobilisée pour Tran Thi Thuy (huit ans de prison), Dang Xuan Dieu (13 ans), Tran Thi Nga (neuf ans) et Ho Duc Hoa (13 ans). Grâce à vous, ces personnes sont désormais hors de danger. Vos actions ont de l'effet, vos prières fonctionnent. Nous ne vous remercierons jamais assez pour votre formidable engagement altruiste et désintéressé envers ceux et celles qui souffrent à l'autre bout du monde. Ils et elles ont besoin de vous. »

« Vos actions ont de l'effet, vos prières fonctionnent »

L'ACAT-FRANCE AGIT

• L'ACAT-France soutient au Vietnam des défenseur(e)s des droits humains victimes de répression arbitraire, de disparitions forcées, de torture. Elle porte un plaidoyer pour que le Vietnam respecte ses engagements en faveur des droits humains, particulièrement depuis la ratification le 12 février 2020 par le Parlement européen du traité de libre-échange entre l'UE et le Vietnam (EVFTA).